



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Commission consultative des programmes de l'enseignement musical**

# **Programme d'études**

## **A.2.2.2. Diction française**

## **Objectifs de la diction**

L'objectif de la diction, en mettant à contribution des techniques spécifiques, est de développer, de corriger et de maintenir à un niveau élevé les capacités d'élocution et de prise de parole.

La définition de l'objectif varie selon le groupe ciblé.

### **Les domaines d'application**

#### **a) L'élocution**

- développement des techniques respiratoires, de la pose de voix et de l'articulation, aux fins d'adaptation aux différentes circonstances et conditions acoustiques
- développement et contrôle de l'expressivité, et son adaptation à une situation donnée, tant lors d'une lecture de texte que lors d'une prise de parole libre

#### **b) Par la pratique de l'art oratoire, le sujet développe et approfondit**

- la capacité de dire des textes littéraires de tous styles (épiques, lyriques et dramatiques), dans le respect du phrasé, du sens et de la situation
- l'interprétation artistique (et personnelle) de textes, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique

#### **c) La thérapie vocale**

**d)** La connaissance de la **rhétorique** permet de développer et d'approfondir l'art de la conversation et de l'éloquence, ainsi que la capacité d'écouter, de comprendre et de critiquer, selon les critères spécifiques dans un cadre privé, professionnel ou social donné

### **Les objectifs de l'enseignement de la diction**

#### **Education des organes de la phonation**

- respiration et pose de voix (respiration costale-diaphragmatique, pose de voix dans le masque et utilisation des registres vocaux et résonateurs naturels)
- travail sur le phrasé standard (vocalisation, articulation)
- les éléments rythmiques et mélodiques de la phrase (le groupe rythmique, le groupe vocal ou phonique, les arrêts, l'accent rythmique, l'accent d'insistance, le groupe respiratoire, l'intonation, le mouvement musical de la phrase déclamative, incise, interrogative, exclamative, le correspondance des idées et des rythmes)
- développement des moyens de l'expression orale, en fonction du sens (attaque expressive, hauteur, relief et couleur, mouvement général)

#### **Communication oratoire et éloquence**

- développement des procédés de l'éloquence (en fonction des textes, des styles et de l'auditoire)
- interprétation artistique de textes de différents genres, époques et styles
- élaboration et présentation de textes d'éloquence

## **DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE**

### **Conditions d'admission**

- âge minimum : 14 ans
- test d'admission par l'établissement

### **Compétences souhaitées**

- Bases de la respiration et de la phonation
- Concentration sur la cénesthésie corporelle et sur les processus de la phonation
- Prononciation correcte des voyelles et des consonnes
- Accentuation correcte des mots et des phrases
- Bases de la compréhension et capacité de structurer des textes (groupes rythmiques et plans de hauteur)
- Utilisation maîtrisée des organes de la phonation
- Conditions d'une écoute optimale
- Moyens de l'interprétation artistique
- Adaptation de la prise de parole aux éléments concrets de situations données
- Diction nuancée de textes connus ou en lecture à vue
- Moyens corporels de l'expression, registres de la voix

### **Examen pour l'obtention du diplôme du premier cycle**

#### **Épreuve technique à huis clos :**

- Au moins 2 textes de style et de caractère différents à déterminer par l'enseignant, d'une durée totale : 4 à 6 minutes.  
Le programme est à présenter de mémoire.

#### **Épreuve publique :**

Programme d'une durée totale de 6 à 10 minutes à déterminer par l'enseignant avec au moins trois textes dont :

- 1 prose
- 1 poème
- 1 texte au choix.

Le programme est à présenter de mémoire.

## **DIVISION INFÉRIEURE – 2<sup>e</sup> CYCLE**

### **Compétences souhaitées**

- Approfondissement des compétences acquises dans le 1<sup>er</sup> cycle
- Mise au point d'une élocution débarrassée des accents locaux, conforme aux standards élevés
- Décryptage d'un texte et mise en évidence de la pensée par la voix et l'élocution
- Travail sur les différents registres
- Mise en évidence du médium et du registre privilégié
- Evaluation de la sincérité de l'expression
- Interprétation artistique de textes de nature différente
- Travail personnel et autonome sur un texte

## **Examen pour l'obtention du diplôme du deuxième cycle**

### **Épreuve technique à huis clos :**

- Au moins 2 textes de nature différente (prose, fable ou poème) à déterminer par l'enseignant d'une durée totale de 6 à 8 minutes.
- Le programme est à présenter par cœur
- Lecture préparée : l'élève lit un extrait (d'une durée de 2 à 3 minutes) choisi par l'établissement dans un texte en prose (long d'une vingtaine de pages), qui est remis à l'élève par la direction de l'établissement 2 semaines avant la date de l'examen.

### **Épreuve publique :**

- Programme d'une durée totale de 10 à 12 minutes.
- Mise en évidence du travail personnel de l'élève, développé sur sa propre initiative : le travail portera sur un poème imposé par l'établissement, qui lui est remis 6 semaines avant l'examen par l'établissement.
- Interprétation de textes au choix de l'élève (comprenant obligatoirement au moins un poème – à présenter de mémoire - et un texte en prose - qui pourra être lu).

## **DIVISION MOYENNE**

### **Compétences souhaitées**

- Approfondissement des compétences acquises au cours du 2<sup>e</sup> cycle
- Qualités techniques et d'interprétation conformes au niveau de formation témoignant d'une expérience personnelle avec le corpus textuel de différentes époques littéraires
- Cohérence et précision de l'interprétation adaptées à la spécificité d'un texte (en fonction du contenu, du style et de la situation)
- Maîtrise vocale, assurance, expressivité et capacité de communication
- Présentation de textes librement choisis, sur la base d'un travail individuel

## **Examen pour l'obtention du diplôme du troisième cycle**

### **Épreuve technique à huis clos :**

- Au moins 4 textes de nature différente (prose, fable, poème), à déterminer par l'enseignant d'une durée de 10 à 15 minutes.
- Le programme est à présenter de mémoire, mais la prose peut être lue.
- Lecture à vue d'un texte (primavista) à déterminer par l'établissement qui est remis à l'élève lors de l'épreuve.

### **Épreuve publique :**

- Programme d'une durée totale de 15 à 20 minutes.
- Au moins 5 textes de nature différente (prose, fable, poème) à déterminer par l'enseignant.
- Le programme est à présenter de mémoire, mais la prose peut être lue.

## **DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE**

### **Objectif**

- pour certains élèves la division moyenne spécialisée est une étape vers les études supérieures et la professionnalisation ; il se distingue par l'intensité des horaires d'études et par sa vocation à préparer à l'enseignement supérieur. L'accès à la division moyenne spécialisée est réservé aux élèves dont la compétence dans la dominante a été vérifiée ;
- l'objectif porte sur les mêmes contenus que la division moyenne, mais avec une exigence qualitative et quantitative correspondant aux perspectives de la division supérieure, en particulier la connaissance d'un large répertoire, individuel et collectif.

### **Compétences souhaitées**

- Approfondissement des compétences acquises au cours du 2<sup>e</sup> cycle
- Qualités techniques et d'interprétation conformes au niveau de formation témoignant d'une expérience personnelle avec le corpus textuel de différentes époques littéraires
- Cohérence et précision de l'interprétation adaptées à la spécificité d'un texte (en fonction du contenu, du style et de la situation)
- Maîtrise vocale, assurance, expressivité et capacité de communication dans un contexte d'une prise de parole en public
- Présentation de textes librement choisis, sur la base d'un travail individuel, avec la justification des options personnelles de l'interprétation

### **Examen pour l'obtention du diplôme du premier prix**

#### **Épreuve technique à huis clos :**

- Au moins 4 textes de nature différente (prose, fable, poème), à déterminer par l'enseignant d'une durée de 15 à 20 minutes ; l'élève choisit et travaille soi-même 1 texte.
- Le programme est à présenter de mémoire, mais la prose peut être lue.
- Lecture à vue d'un texte (primavista) à déterminer par l'établissement qui est remis à l'élève lors de l'épreuve.

#### **Épreuve publique :**

- Programme d'une durée totale de 25 à 35 minutes.
- Au moins 6 textes de nature différente (prose, fable, poème) à déterminer par l'enseignant ; l'élève choisit et travaille soi-même 1 texte.
- Le programme est à présenter de mémoire, mais la prose peut être lue.

## **DIVISION SUPÉRIEURE**

### **Compétences souhaitées**

- Approfondissement des compétences acquises en division moyenne spécialisée.
- Art de dire des textes de différentes époques littéraires.
- Qualité et intensité de l'approche personnelle des textes de haut niveau.
- Adéquation et précision du choix de l'interprétation en fonction de la spécificité du texte (contenu, forme et situation).

- Justification des critères de l'interprétation personnelle.
- Maîtrise de la voix et de l'articulation dans les lieux publics. (Participation à des productions dramatiques).
- Interprétation artistique de textes, à partir d'un choix personnel, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique.
- Analyse et comparaison des différentes possibilités d'interprétation d'un texte.
- Approche des éléments historiques et culturels spécifiques à une forme textuelle.

### **Examen pour l'obtention du diplôme supérieur**

Les textes du programme d'examen doivent concorder avec un concept artistique cohérent.

#### **Épreuve d'admission :**

- Au moins 6 textes de style, de caractère et d'époques différents (prose, fable, poème) à déterminer par l'établissement d'une durée totale de 15 à 25 minutes.
- Le programme est à présenter de mémoire, la prose peut être lue.

#### **Examen publique :**

- Programme d'une durée totale de 25 à 35 minutes à déterminer par l'établissement
- Textes de nature, de caractère et d'époques différents.

Le programme est à présenter de mémoire, la prose peut être lue.